

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables à compter du 1^{er} juillet 2022

Conseil & Performance RH (C&P RH) se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site www.consultantcprh.fr

1. Présentation et prestations de Conseil & Performance RH (C&P RH) :

Conseil & Performance RH (C&P RH) est un cabinet de conseil en Ressources Humaines, en performance d'entreprise, en organisation professionnelle et toutes activités connexes et accessoires à cet objet. Le siège social de l'entreprise est établi au 18, rue Claude Monet – 18 000 BOURGES. Fanny Guérin dirige l'EUURL Conseil & Performance RH (C&P RH).

Conseil & Performance RH (C&P RH) accompagne les entreprises et les particuliers sur leurs besoins en ressources humaines et propose des prestations sur mesure répondant à ce champ d'exécution.

2. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Conseil & Performance RH (C&P RH) et de son client dans le cadre des prestations de service proposé par ladite entreprise (activité de conseil en Ressources Humaines et en organisation, formation, accompagnement entreprise). Elles s'appliquent à toutes les offres de services de Conseil & Performance RH (C&P RH) relatives à des commandes passées auprès de l'entreprise par tout client professionnel (ci-après « Le Client »).

Conseil & Performance RH (C&P RH) se réserve le droit de mettre à jour les CGV à tout moment, précisant que celles-ci sont consultables sur le site internet de l'entreprise.

Toute acceptation du devis/bon de commande en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client de ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Conseil & Performance RH (C&P RH), prévaloir sur les présentes CGV et, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Conseil & Performance RH (C&P RH) ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être

interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Conseil & Performance RH (C&P RH), lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3. Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par Conseil & Performance RH (C&P RH) sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande/devis.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par Conseil & Performance RH (C&P RH) d'un bon de commande/devis signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande.

La signature du bon de commande/devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par Conseil & Performance RH (C&P RH) à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à une indemnité au profit du Client.

4. Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement, les frais de location de salle, de documentation, de location de matériel courant sont facturés en sus.

La société Conseil & Performance RH (C&P RH) s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Par ailleurs, le cas échéant, la proposition financière du Prestataire acceptée par le Client sera révisée à chaque date anniversaire du contrat par application automatique de la formule...

5. Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Conseil & Performance RH (C&P RH) serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de

la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

6. Paiement

Sauf convention ou accord écrit contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Paiement comptant effectué par le Client, au plus tard dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la facture

Le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

7. Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services réalisés à l'échéance, Conseil & Performance RH (C&P RH) pourra suspendre toutes les commandes en cours non réalisées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'obligation pour le Client de verser à la société Conseil & Performance RH (C&P RH) une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Conseil & Performance RH (C&P RH) pourra stopper toutes prestations ou commandes en cours jusqu'au paiement complet et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudices des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Conseil & Performance RH (C&P RH).

Dans le cas d'un retard de paiement, le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la validation du devis ou de la réalisation de la prestation en l'absence de devis (depuis le 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal est révisé tous les 6 mois - Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Le taux est proratisé à la durée de retard de paiement est il alors multiplié par le nombre de jours écoulés entre la date d'échéance et la date d'encaissement (ou la date à laquelle est fait le calcul en l'absence de paiement). Ce résultat est appliqué sur le montant TTC de la facture, mais les pénalités de retard ne sont pas soumises à la TVA.

Les pénalités courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, sinon, le 31^e jour suivant la date de réception des marchandises ou de la fin de l'exécution de la prestation de service.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce).

8. Réalisation de la prestation

La prestation est effectuée selon les termes définis et validés par le devis. En l'absence

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

d'un devis signé, la prestation est réalisée à la date convenue avec l'acheteur selon les échanges écrits (électronique ou papier).

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la réalisation des prestations ne pourra pas donner lieu au profit du Client à :

- L'allocation de dommages et intérêts ;
- L'annulation de la commande.

9. Force majeure

La responsabilité de la société Conseil & Performance RH (C&P RH) ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil. Sont également considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident de l'intervenant, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications, l'interruption des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Conseil & Performance RH (C&P RH).

10. Propriété intellectuelle :

Conseil & Performance RH (C&P RH) est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des prestations qu'elle propose à ses clients.

L'ensemble des contenus demeurent la propriété exclusive de Conseil & Performance RH (C&P RH). Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord express et écrit de Conseil & Performance RH (C&P RH).

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation totale ou partielle sont strictement interdites.

Conseil & Performance RH (C&P RH) demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le client.

11. Confidentialité :

Les différentes parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient.

Conseil & Performance RH (C&P RH) assure la parfaite confidentialité des données transmises par le Client.

Les éléments qu'ils soient économiques, techniques ou commerciaux auxquelles les parties pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion

d'échange en amont de la conclusion du contrat resteront confidentiels.

Protection des données à caractère personnel :

Dans le cadre de ses domaines d'intervention, Conseil & Performance RH (C&P RH) aura accès à des données personnelles. Ces données sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la prestation validée et uniquement en cas de nécessité. Elles sont conservées pour une durée de trois ans. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité le cas échéant, de ses données que le client peut exercer en s'adressant à Conseil & Performance RH (C&P RH) – 18 rue Claude Monet – 18 000 BOURGES ou par téléphone au numéro disponible sur les devis.

Le Client bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

12. Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

En cas de litige survenant entre Conseil & Performance RH (C&P RH) et le Client, il sera recherché une solution à l'amiable.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Bourges